

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> MARS 2022**

---

L'an deux mil vingt-deux, le premier mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-quatre février, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du Pont-Neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

**Présents** : LEMARIE Jean-Louis –BARTHELAIX Annick – BOUVET Thierry – MOLINE Cécile - DAVIERE Vincent – GUIVARCH Fabienne – RABINEAU Marie-Dominique - GANE Séverine

**Excusée** : VIDECOQ Agnès (pouvoir donné à RABINEAU Marie-Dominique)

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : GANE Séverine

**N°01032022-01**

**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS** : Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que, suite à la démission de Monsieur LHERAULT, 1<sup>er</sup> adjoint, il y a lieu de nommer un nouveau premier adjoint. Au préalable, le conseil municipal est invité à délibérer sur le nombre de postes d'adjoints. En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints maximum. Monsieur Le Maire propose de fixer à deux le nombre d'adjoints.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.**

**Madame BARTHELAIX étant élue et installée 2<sup>ème</sup> adjointe depuis le 23 mai 2020 et n'étant pas candidate au poste de 1<sup>er</sup> adjoint, il convient de procéder à l'élection d'un premier adjoint**

**N°01032022-02**

**ELECTION DU PREMIER ADJOINT** : Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à voter à bulletins secrets pour le premier adjoint et demande s'il y a des candidats.

Monsieur BOUVET Thierry se porte candidat pour le poste de premier adjoint.

**Résultat premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants	: 9
Nombre de suffrages déclarés nuls	: 0
Nombre de bulletins blancs	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 9
Majorité absolue	: 5
BOUVET Thierry : Nombre de suffrages obtenus	: 9

**Monsieur Thierry BOUVET a été proclamé élu premier adjoint et immédiatement installé.**

**N°01032022-03**

**ELECTION DELEGUES SMAEP L'AUNAY-LA TOUCHE** :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de proposer à la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe deux délégués de la commune pour siéger au sein du Syndicat Mixte en Eau potable L'Aunay-La Touche (1 titulaire et 1 suppléant),

Suite à la proposition des candidatures de Monsieur Vincent DAVIERE en tant que titulaire et de Madame Marie-Dominique RABINEAU, en tant que délégué suppléant,

**Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de nommer Monsieur Vincent DAVIERE, délégué titulaire et Madame Marie-Dominique RABINEAU, déléguée suppléante pour siéger au Syndicat Mixte en Eau Potable l'Aunay-La Touche.**

**N°01032022-04**

**ELECTION DELEGUES A3CS** : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de nommer un délégué pour siéger au sein de l'A3CS et propose de remettre cette nomination lors d'un prochain conseil municipal, le temps de trouver un délégué intéressé par ce poste.

**N°01032022-05**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN : ELECTION « COMMISSION DES SPORTS, DE L'EDUCATION ET DES LOISIRS, DE LA PARENTALITE ET DE LA PETITE ENFANCE »** : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Madame Fabienne GUIVARCH à la Commission des Sports, de l'Education et des Loisirs, de la Parentalité et de la Petite Enfance de la Communauté de Communes du Pays Sabolien.

**N°01032022-06**

**ELECTION DELEGUES CISPD** :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,  
Monsieur Le Maire demande s'il y a des candidats pour siéger au CISPD.  
Madame BARTHELAIX est candidate pour le poste de titulaire et Madame RABINEAU est candidate pour le poste de suppléante.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Madame Annick BARTHELAIX, déléguée titulaire et Madame Marie-Dominique RABINEAU, déléguée suppléante du CISPD de Sablé sur Sarthe.**

**N°01032022-07**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ELECTION D'UN SUPPLEANT** :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Madame Annick BARTHELAIX, déléguée suppléante à la Communauté de Communes du Pays Sabolien.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- **Dates réunions** :
  - Jeudi 10 mars : Commission « Site Internet »
  - Mardi 15 mars : Présentation du site internet au conseil municipal
  - Mardi 22 mars à 19 heures 30 : Commission finances
  - Mardi 22 mars à 20 heures 30 : Réunion du conseil municipal (D.O.B.)
  - Mardi 29 mars à 20 heures 30 : Réunion du conseil municipal (vote du budget)
- **Prix du fleurissement** : La remise des prix du fleurissement se fera à domicile comme l'an passé le Samedi 12 Mars
- **Ukraine** : Madame BARTHELAIX informe le conseil municipal que Monsieur Le Préfet a demandé à répertorier tous les endroits susceptibles d'accueil des réfugiés et propose d'y réfléchir.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 22 mars 2022 à 20 heures 30.

La séance est close à 21 heures.

Monsieur Le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.